

## CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES

**Séjour à la montagne & pratique du ski dans les Alpes  
du 17 au 22 mars 2024 (modifiable +/- 1 semaine)**

---

### *Dénomination de l'établissement donneur d'ordre*

---

#### **Lycée Galilée**

Avenue André Malraux – BP 114  
77385 COMBS-LA-VILLE cedex

Classification des produits et prestations : PS03 - Sorties & voyages scolaires / PS06 - Transports - Hébergements.

Pouvoir adjudicateur : Mme Céline LADRIERE, Provisseure.

Personne responsable du suivi du présent marché : M. Joseph DAUZAT, gestionnaire.

Professeurs responsables du projet : Mme Marylise DUFOUR et M. Adrien COUGNY

---

### *Objet du Marché*

---

Le Lycée Galilée envisage d'organiser un séjour dans les Alpes du Nord avec pratique du ski du 17 au 22 mars 2024 (voir descriptif des prestations et programme détaillé en annexe). Il est ouvert à 47 élèves encadrés par 5 professeurs accompagnateurs.

**Nous étudierons le cas échéant d'autres propositions de dates (semaine précédente ou suivante).**

---

### *Contenu de la prestation - allotissement*

---

Le marché se présente en un lot unique comprenant les transports, les hébergements en pension complète, les activités, l'encadrement par des moniteurs agréés, ainsi que l'assurance annulation pour le groupe et l'assurance annulation individuelle.

#### **Lieu**

Alpes.

Le domaine skiable sera adapté aux skieurs de tous niveaux (altitude de 1800m à 2500m). Pour les débutants, l'accès aux pistes devra être le plus facile.

#### **Transports**

Les transports sont impérativement effectués en autocar privé de grand tourisme avec les équipements de sécurité réglementaires en vigueur, dans le respect des règles de sécurité qui s'imposent, en particulier le temps de conduite et le remplacement du chauffeur.

L'autocar repartira à vide du centre d'hébergement (simple transfert).

Les repas et l'hébergement éventuel des chauffeurs doivent être pris en charge par le prestataire, de même que les frais de péage et de parking.

La prise en charge et le retour des élèves se feront au lycée Galilée et à la structure d'hébergement.

## Hébergements

Les élèves et les accompagnateurs sont accueillis selon les dispositions suivantes :

- De préférence en exclusivité sur un centre unique situé à proximité des pistes de ski et des remontées mécaniques.
- Les chambres collectives devront accueillir un maximum de 10 élèves par chambre, les filles et les garçons devront être séparés, de préférence à des étages différents ou dans des bâtiments distincts.
- Les accompagnateurs seront logés en chambres doubles, réparties si possible de façon à faciliter la surveillance.
- Linge de lit fourni.
- Mise à disposition d'une salle d'animation ou d'activités (avec vidéo possible et sono) pouvant accueillir l'ensemble du groupe tous les soirs de la semaine.
- Les taxes de séjours seront incluses dans l'offre du candidat.

## Restauration

La prestation en pension complète doit inclure tous les repas et petits déjeuners depuis le dîner du dimanche 17 mars 2024 jusqu'au dîner du vendredi 22 mars 2024 avant le retour. Les repas seront inclus dans le prix du séjour et proposés par le centre d'hébergement. Un repas savoyard pourra être intégré dans l'offre qui devra proposer :

- Des menus adaptés pour les élèves présentant des allergies alimentaires.
- Des repas chauds à consommer sur place en tenant compte des besoins énergétiques des adolescents durant une semaine d'activités sportives intenses.
- Pour le petit déjeuner un service dès 7h00.
- Pour le midi : service dès 12h00.
- Pour le soir : un service unique pour tout le groupe à 19h00.

## Activités et services associés

La prestation comprend :

- La location du matériel de ski alpin (casque, skis, chaussures, bâtons) pour chacun des élèves et des accompagnateurs.
- Le forfait et la réservation pour **4 jours de remontées mécaniques** (lundi, mardi, jeudi, vendredi) pour chacun des élèves et des accompagnateurs. **Aucune activité n'est à prévoir le mercredi.**
- Les cours d'enseignement du ski pour 2 groupes réglementaires avec 2 moniteurs ESF diplômés d'Etat à raison de 4 heures par jour (9h30-11h30 et 13h-15h : lundi, mardi, jeudi, vendredi).
- Mise à disposition d'un véhicule pour les éventuelles navettes entre l'hébergement et le centre médical.

## Contact sur place :

Un responsable local devra être disponible sur place et joignable à tout moment en cas d'incident ou de problème d'organisation (n° d'appel joignable 24h/24h).

---

### Divers

---

Ce marché est un MAPA (marché à procédure adaptée) passé en application du décret 2006-975 du 1er août 2006 et du décret 2016-360 du 25 mars 2016 portant code des marchés publics, pour une période correspondant à l'année scolaire 2021/2022.

Le contrat et toutes les documentations doivent être écrits en langue française.

La signature du contrat et l'émission du bon de commande ne pourront se faire qu'après validation de notre Conseil d'Administration et acceptation des autorités de contrôle.

Seules seront étudiées les propositions correspondant à l'appel d'offre. Des variantes peuvent cependant être proposées à la condition qu'une proposition répondant à l'offre de base soit faite.

Les prestataires candidats devront obligatoirement être agréés Éducation Nationale et en apporter la preuve (agrément Tourisme & Jeunesse).

Les entreprises de transport devront être en conformité avec l'arrêté du 2 juillet 1982 modifié relatif aux réglementations sociales des transports ainsi qu'avec les règlements (CEE) n° 3820/85 et n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 relatif au temps de conduite et de repos.

---

### Prix

---

## Mode de calcul

Un seul type de bénéficiaire est à considérer qu'il s'agisse des élèves ou des accompagnateurs adultes. **Aucun supplément pour élèves majeurs ne sera accepté en application du principe d'égalité.**

La présentation des offres, traitée en prix unitaires, ne fera apparaître qu'un seul et même tarif. Le coût total du voyage sera donc divisé par le nombre de participants (élèves et accompagnateurs) pour faire apparaître le prix unitaire. Aucune gratuité de quelque sorte que ce soit n'est à proposer pour les accompagnateurs.

## Forme du prix

Le marché est conclu à prix forfaitaire. Le prix est indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF). Il est réputé établi aux conditions économiques à la date limite de remise des offres.

Le forfait comprend les charges de personnel, les opérations générales et particulières, les contrôles, la fourniture des produits nécessaires à l'exécution, ainsi que toutes les autres prescriptions imposées par le marché ou la réglementation.

**Les prix définis au titre du marché sont des prix plafonds.** Le titulaire certifie que les prix stipulés n'excèdent pas ceux de son barème pratiqué à l'égard de l'ensemble de sa clientèle. Il s'engage à fournir au pouvoir adjudicateur, à la demande de ce dernier, toutes justifications permettant de vérifier cette conformité.

Les taux de TVA et autres taxes applicables au présent marché sont ceux en vigueur à la date d'établissement du présent CCP et applicables aux prestations objet du marché. Ils sont susceptibles de subir des variations en fonction de la législation en vigueur.

**Les devis devront obligatoirement être datés, signés et présentés à l'aide du document « Décomposition du Prix Global et Forfaitaire » (DPGF) joint en annexe.**

## Contenu des prix :

Les prix proposés sont exprimés hors taxes, le montant de la TVA et des éventuelles autres taxes devront apparaître clairement dans la proposition de prix, y compris avec l'hypothèse d'un changement de taux.

Ce prix est réputé comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres, frappant obligatoirement les prestations, ainsi que tous les frais de déplacement et de séjour des personnels du titulaire affectés à l'opération, ou toute autre sujétion liée à l'exécution du marché.

Les options ou services additionnels devront être présentés à part et feront l'objet d'un

**Le versement d'une somme forfaitaire par le voyageur pour la préparation du voyage au profit du professeur chef de projet doit être écarté au bénéfice d'une diminution du coût du voyage répartie sur l'ensemble des participants.**

---

## Assurances

---

- L'assurance annulation totale du groupe doit être proposée systématiquement (décision administrative d'interdiction de voyager suite à un attentat, état d'urgence, épidémie ou catastrophe naturelle), de même qu'une assurance individuelle couvrant les cas de force majeure (accident, maladie, invalidité, etc.).
- Les conditions d'annulation avec le détail des montants retenus en pourcentage doivent être précisées dans votre offre :
  - Jusqu'à 1 mois avant le voyage,
  - Jusqu'à 8 jours avant le voyage,
  - Jusqu'à 24 heures avant le voyage.
- Le lycée Galilée dispose d'une assurance responsabilité civile.
- L'entreprise soumissionnaire doit apporter la preuve de la souscription des assurances obligatoires (responsabilité civile, véhicules, etc.).

**Echéancier de paiement** (les dates indiquées sont celles de la mise en paiement par nos services – un délai de quelques jours supplémentaires est à prévoir pour le crédit sur le compte du prestataire) :

- Acompte de 35% avant le 31 janvier 2024
- Acompte de 35% avant le 28 février 2024
- Paiement du solde avant le 31 mars 2024

**Les organismes acceptant le bon de commande administratif en lieu et place des acomptes sont priés de le signaler dans leur réponse.**

**Comptable assignataire** : agent comptable du Lycée Blaise Pascal - 15 allée du Commandant Guesnet - 77170 Brie-Comte-Robert.

---

### **Transmission des offres**

---

Les offres devront être saisies sur la plateforme dématérialisée **avant le 12 novembre 2023 à 20h00 dernier délai**. Aucune offre ne pourra être faite après cette date.

En application des dispositions du code des marchés publics (décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 - articles 38 à 42), les offres seront transmises de façon dématérialisée sur le site de publication de l'appel d'offres.

---

### **Candidats non retenus**

---

La parution sur le site de l'avis d'attribution tiendra lieu de réponse aux candidats non retenus.

---

### **Critères d'attribution**

---

L'offre la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix : 50 %
- Qualité des hébergements : 15 %
- Qualité des transports : 15 %
- Activités & services associés : 20%

Afin de pouvoir juger au mieux des offres, il vous est demandé de bien vouloir envoyer une documentation complète de vos services.

Nous vous demandons par ailleurs de joindre à votre offre vos références en matière d'organisation de voyages scolaires (liste des voyages précédemment organisés avec le nom des établissements scolaires concernés ainsi que leur situation géographique ou code postal).